

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 janvier 2020 de 20h30 à 23h05

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc et WOLTER Sylvain

Absent excusé : THILL Sébastien

Secrétaire de séance : WOLTER Sylvain

Madame le Maire présente à l'assemblée ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2019

Par 6 voix pour et 2 abstentions, le précédent compte-rendu est approuvé.

Complémentaire Indemnitaire Annuel (CIA)

Lors de la séance du conseil de septembre 2019, le conseil avait déterminé un plafond pour chaque catégorie d'agents présents dans la collectivité. La municipalité devait solliciter le Comité Technique avant de délibérer. Ce dernier s'est réuni le 6 décembre et a émis un avis favorable sous réserve de distinguer les deux classes de la catégorie C.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de déterminer les plafonds annuels suivants pour le CIA :

Catégorie B : 100€

Catégorie C : C1 : 60€ / C2 : 58€

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 06/01/2020.

Suppression poste adjoint technique à temps complet

Madame le Maire expose à l'Assemblée que compte tenu de la vacance de l'emploi suite à la réussite de notre adjoint technique à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2ème classe, il est nécessaire, de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet. Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 décembre 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer l'emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 6 janvier 2020.

Remboursement de frais

Madame DESIRANT Françoise, conseillère municipale, a dû avancer la somme de 15.80€ pour financer l'achat de fournitures pour les décorations de Noël à la mairie.

Le conseil acte à l'unanimité, le remboursement à Madame Désirant de la somme avancée.

Traverse : demande de subventions

Le SIEM a transmis le chiffrage de l'effacement des réseaux pour la première tranche de la rue de Chalons (de l'entrée du village côté Nord jusqu'au transformateur situé au 50B rue de Chalons). Ces travaux comprennent également la rue du Mazin, la rue des Noyers et la ruelle Moutignat.

Le chiffrage du SIEM se décompose de la façon suivante :

Effacement réseau de Télécommunication : 92 400 €

Effacement Basse Tension : 8 400 €

Effacement EP : 46 256.50€

De son côté, le bureau d'études a estimé le coût des aménagements de sécurité, piétonniers et la gestion des eaux pluviales qui s'élève à 185 607.50€ HT.

La commune sollicite la DETR 2020 afin d'obtenir une subvention pour les travaux susvisés. Des demandes d'aides seront également déposées auprès du conseil départemental, par la suite.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte des estimations du maître d'œuvre et du SIEM et demande au maire d'établir un dossier DETR programme 2020.

Salle des fêtes : facturation sacs poubelles

A compter du 1^{er} janvier 2020, est instaurée par le SYMSEM, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi). A cet effet, les règlements de collecte et de facturation ont été mis à jour.

Les élus proposent aux locataires de la salle des fêtes, deux possibilités :

- Evacuer eux-mêmes leurs sacs de déchets
- Laisser les sacs sur place moyennant un forfait de 6€.

Ces nouvelles modalités seront inscrites dans le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité, ces nouvelles dispositions.

Aérodrome

Bilan 2019 : Un état des dépenses et des recettes 2019 a été établi et transmis à chaque élu.

Proposition de sous-traité de gestion : Un projet a été proposé par Monsieur Molinier et relu par l'assemblée. Quelques points restent à corriger avant de le soumettre aux usagers de l'aérodrome.

COMPTES RENDUS

SIAHMM : Le syndicat s'appelle dorénavant le S3M, Syndicat Mixte de la Marne Moyenne, issu de la fusion de sept syndicats de rivières.

Du 15/10/2019 au 11/12/2019, des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et zones humides ont été effectués entre le barrage de Saint Gibrien et Mairy sur Marne soient 15 700 ml.

PLU

Une réunion a eu lieu le 17 décembre 2019 en présence de Madame Gay (Auddicé), Monsieur Arrouart, Monsieur Luraschi et les élus de la commune.

Il est à noter que Madame STEPHAN et Monsieur SALLET sont absents excusés car ils ont des intérêts personnels dans les décisions que la commune et la Communauté de Communes doivent prendre lors de cette réunion.

L'objectif de la réunion est de proposer une réponse aux avis émis par les personnes publiques associées telles que la DDT, la Chambre d'Agriculture, CDEPNAF, département de la Marne...

Les remarques les plus contraignantes sont :

- La densité des zones en extension : la commune proposait 12.5 logements/hectare, le SCOT souhaite entre 16 et 20 logements/ha. La commune retient le nombre de 16 logements/ha.
- Le secteur Nj doit être enlevé de la zone U.

Questions diverses

Monsieur Fick, Président de l'association des brasseries champenoises, a envoyé une demande en mairie pour organiser les 6 et 7 juin 2020, le 1er Festival de la bière et de l'Artisanat sur la commune d'Ecury sur Coole. Huit micro-brasseries seront présentes, des artisans et producteurs locaux exposeront leur savoir-faire (coutelier, luthier, bourrelier, barbier, tatoueur, héliciculteur, apiculteur, etc....). Ils souhaiteraient occuper le terrain de foot et une partie des terres cultivées de l'aérodrome.

Les élus trouvent l'animation intéressante et sont favorables à son installation sur le terrain de foot du village, charge à lui de contacter les usagers de la plateforme aéronautique.

Après plusieurs mois d'attente, la ventilation de la mairie a été réparée. Le calme est revenu dans les locaux.

La fibre optique est installée par l'entreprise Exacom. Les prochains travaux de génie civil entre les communes auront lieu entre mars et avril 2020. Les équipes cherchent à emprunter le domaine des Associations Foncières pour passer les gaines et ainsi éviter de toucher au domaine public. Le chef de travaux a souhaité rencontrer la municipalité pour installer sur la commune, un sous répartiteur optique qui permettra de desservir quelques centaines de prises sur le territoire. La commune a accepté l'installation de cet équipement sur la place du village.

Prochaines réunions :

Commission communication : lundi 13 janvier à 18h

Commune d'Ecury sur Coole

3

Vœux : vendredi 17 janvier à 19h

Conseil municipal : lundi 3 février à 20h30